

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Arrêté du 12 août 2021 désignant l'opération de restructuration ouvrant droit aux agents du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines en vue de la sécurisation des transitions professionnelles

NOR : TREK2124291A

La ministre de la transition écologique, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire ;

Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 portant diverses mesures relatives à l'accompagnement des fonctionnaires occupant des emplois fonctionnels entrant dans le champ d'une réorganisation d'un service de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle au sein de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 en cas de restructuration de service ;

Vu la décision n° 444964, 447896 du Conseil d'Etat du 23 juin 2021 annulant l'arrêté du 28 juillet 2020 désignant l'opération de restructuration ouvrant droit aux agents du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines en vue de la sécurisation des transitions professionnelles ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement en date du 23 janvier 2020 relatif au projet d'arrêté et à son annexe,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Constituent des opérations de restructuration des services du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, au sens des décrets du 17 avril 2008 susvisés, les opérations listées en annexe 1 au présent arrêté.

Art. 2. – Ces opérations de restructuration ouvrent droit, pour les fonctionnaires, ouvriers des parcs et ateliers et agents contractuels en contrat à durée indéterminée, au bénéfice :

- de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint dans les conditions prévues par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 susvisé ;
- de l'indemnité de départ volontaire prévue par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 susvisé ;
- de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle dans les conditions prévues par le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 susvisé.

Art. 3. – Ces opérations ouvrent droit, pour les fonctionnaires, au bénéfice :

- du complément indemnitaire d’accompagnement dans les conditions prévues par le décret du 19 mai 2014 susvisé ;
- du congé de transition professionnelle dans les conditions prévues par le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé.

Art. 4. – Le bénéfice des primes et indemnités mentionnées aux articles 2 et 3 du présent arrêté est ouvert du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Art. 5. – Les entités ou postes concernés par la liste des opérations de restructuration sont précisés par décision du directeur général du Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement après avis du comité technique d’établissement.

Art. 6. – L’arrêté du 10 novembre 2016 désignant les opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l’allocation d’aide à la mobilité du conjoint ainsi que de l’indemnité de départ volontaire et de l’indemnité d’accompagnement à la mobilité aux agents du Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement est abrogé.

Art. 7. – Le directeur général du Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 août 2021.

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
L’adjointe au directeur des ressources humaines,
cheffe du service du pilotage, des moyens
et des réseaux ressources humaines,
C. TRANCHANT

La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales,
Pour la ministre et par délégation :
L’adjointe au directeur des ressources humaines,
cheffe du service du pilotage, des moyens
et des réseaux ressources humaines,
C. TRANCHANT

La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du pilotage
des politiques de ressources humaines,
N. DE SAUSSURE

ANNEXE 1

Liste des opérations de restructuration
Réorganisation du Secrétariat Général
Réorganisation de la Direction des Systèmes d’Information
Réorganisation de la Direction de l’Administration Générale et des Finances
Réorganisation des Agences Comptables
Réorganisation de la Direction de la Communication et de la Diffusion des Connaissances
Réorganisation de la Direction Scientifique et Technique et des Relations Européennes et Internationales
Réorganisation de la Direction des Politiques Publiques, des Programmes et de la Production
Réorganisation de la Direction des Ressources Humaines
Réorganisation de la Direction Technique Eau, Mer et Fleuves
Réorganisation de la Direction Technique Infrastructures de Transport et Matériaux
Réorganisation de la Direction Technique Territoires et Villes
Réorganisation de la Direction Territoriale Centre-Est

Liste des opérations de restructuration
Réorganisation de la Direction Territoriale Est
Réorganisation de la Direction Territoriale Ile de France
Réorganisation de la Direction Territoriale Méditerranée
Réorganisation de la Direction Territoriale Nord-Picardie
Réorganisation de la Direction Territoriale Normandie-Centre
Réorganisation de la Direction Territoriale Ouest
Réorganisation de la Direction Territoriale Sud-Ouest